



## Note de synthèse

### Enquête publique

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, nous vous proposons cette note de synthèse portant sur le projet de parc éolien des Lunaires. Cette note vous est présentée à l'occasion de la délibération au cours de laquelle vous êtes invités à donner votre avis sur ce projet, dans le cadre de l'enquête publique à laquelle est soumis ce dossier au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (actuel article R181-38 du Code de l'environnement).

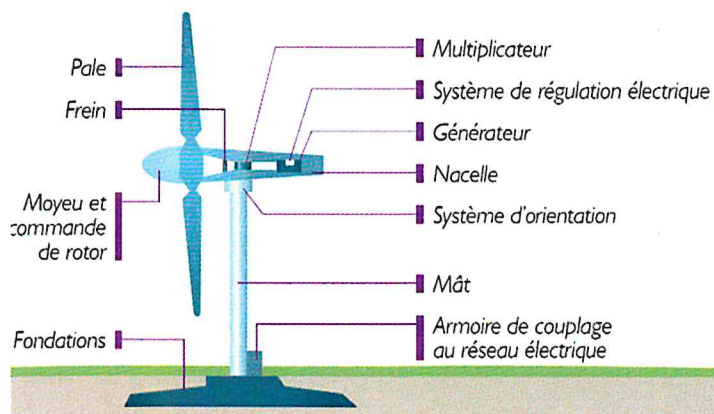
#### Le projet :

Le projet de parc éolien « Eoliennes des Lunaires » est situé sur la commune de Gruey-lès-Surance.

Ce projet est porté par la société Eoliennes des Lunaires, domiciliée 29 rue des Trois Cailloux 80 000 Amiens et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens, sous le numéro 522 018 928 R.C.S Amiens.

Le parc éolien sera constitué de 8 éoliennes sur la commune de Gruey-lès-Surance, d'une hauteur maximale en bout de pale de 150 m avec une hauteur de mât de 91,5 m, pour une puissance totale installée de l'ordre de 32 MW. Les éoliennes seront alignées sur une ligne à travers des espaces agricoles, à proximité de voies communales. Le parc éolien sera raccordé à deux postes de livraison, qui seront situés au pied de l'éolienne E4.

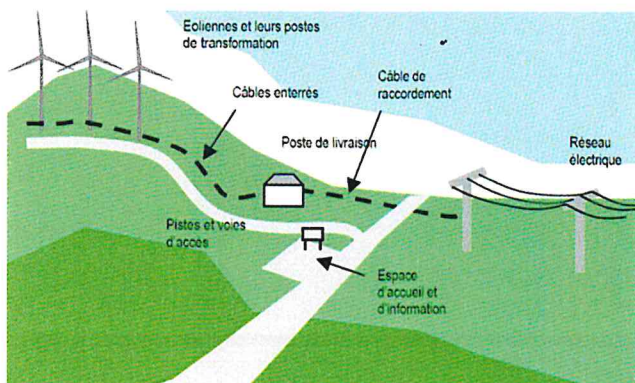
Une éolienne produit de l'électricité grâce au vent. Celui-ci actionne les pales de l'éolienne imbriquées à la nacelle. La nacelle est équipée d'un générateur qui se mettra alors en fonctionnement pour produire de l'électricité (phénomène comparable au système de dynamo équipant les vélos pour produire l'éclairage).



Source : Guide de l'ADEME de l'énergie éolienne, 2013

L'électricité une fois produite est acheminée par des câbles jusqu'à un poste de livraison, puis viendra alimenter le réseau électrique.

Il s'agit de raccorder les huit éoliennes du parc des Lunaires sur un ou plusieurs postes sources situés à Vôge-les-Bains ou à Darney par exemple.

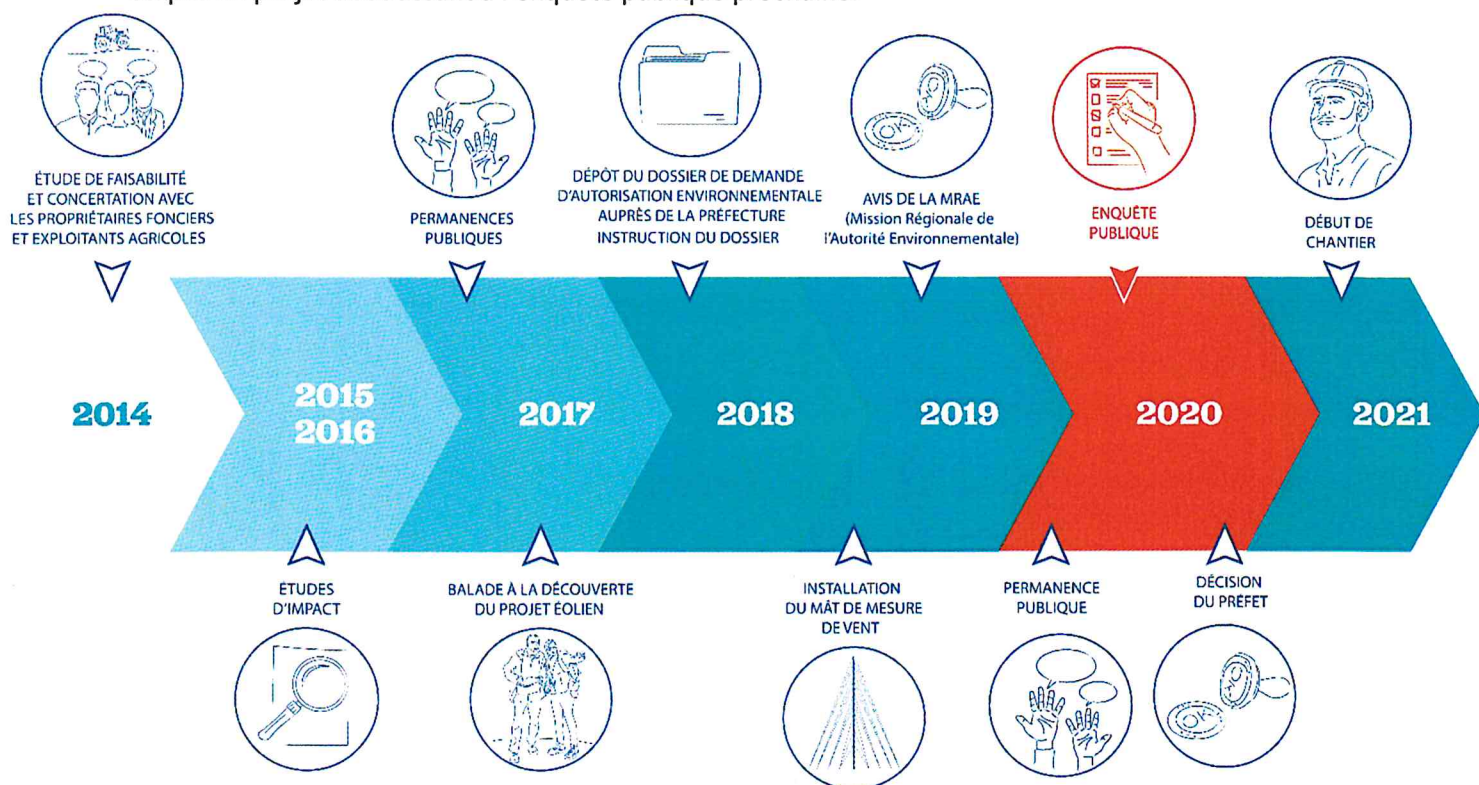


Source : Guide de l'étude d'impact des projets éoliens 2010

Le projet du parc éolien des Lunaires a débuté en 2013 par délibération favorable du conseil municipal.

Précédemment au projet éolien des Lunaires, la société GAMESA avait entrepris, depuis les années 2000, le développement d'un projet éolien avec la commune de Gruey-lès-Surance. Ce projet avait été autorisé mais non construit. La crise économique de 2008 ayant conduit la société GAMESA à se désengager de ses activités en France.

H2air a donc pris attache en 2013 avec la commune de Gruey-lès-Surance, toujours favorable à l'installation d'un parc éolien sur son territoire. La frise chronologique ci-dessous présente les différentes étapes du projet aboutissant à l'enquête publique prochaine.



Cette note de synthèse a pour but de présenter les enjeux du projet sur le territoire et les solutions mises en œuvre pour limiter et compenser ces enjeux.

Le projet du parc éolien des Lunaires est compatible avec les plans, programmes et schémas tels que le contrat de plan Etat-Région, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, le schéma régional éolien, les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Ce projet s'inscrit dans la démarche nationale de transition énergétique pour la croissance verte et dans les objectifs nationaux définis dans la loi de transition énergétique.

### **Aménagements nécessaires**

L'installation des éoliennes nécessitera deux grands types d'aménagements :

- Des aménagements temporaires, correspondant à des plateformes qui, durant la phase de travaux, permettront de disposer de surfaces de stockage temporaire de déblais par exemple ;
- Des aménagements permanents, correspondant aux fondations et aires de grutage ainsi qu'aux voies d'accès.

### **Géomorphologie (chapitre 2.1 du dossier d'étude d'impact, p52-54)**

Le parc éolien envisagé se situe dans la région naturelle de la Vôge. Ce milieu se caractérise par une partie orientale d'altitude élevée (souvent supérieure à 500m), correspondant au massif vosgien et une partie occidentale de faible altitude où se situe de larges vallées, n'appartenant pas au massif des Vosges. Le périmètre d'implantation des machines se localise entre les parties orientales et occidentales.

### **Hydrogéologie (chapitre 2.7 du dossier d'étude d'impact, p55-62)**

La zone d'implantation potentielle n'est traversée par aucun cours d'eau et n'abrite pas de plan d'eau. On trouve cependant un cours d'eau (ruisseau de Gruey) dans le périmètre rapproché. Selon la DREAL, seul l'étang des cerisiers est recensé comme zone humide. Un dossier loi sur l'eau a été réalisé afin de démontrer que le projet n'avait pas d'impact sur de potentielles zones humides. Sur la commune de Gruey-lès-Surance, plusieurs captage et sources sont présents. La zone d'implantation potentielle est concernée par un périmètre de protection rapproché et éloigné de captage. Une étude hydrogéologique a été menée par un hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé. Ce dernier a émis un avis favorable (présent au dossier).

### **Géologie (chapitre 2 du dossier d'étude d'impact, p52)**

La zone de projet est caractérisée par des grès à Voltzia du Mustandstein supérieur.

### **Climat (chapitre 2.9 du dossier d'étude d'impact, p69-70)**

L'aire d'étude du projet éolien est soumise à un climat semi-continentale, qui se caractérise par des hivers longs et rigoureux et des étés chauds parfois orageux. Le printemps et l'automne sont bien marqués et souvent assez beaux : avril étant le mois le plus sec.

### **Risques naturels (chapitre 2.8 du dossier d'étude d'impact, p61-69)**

La zone se situe en zone de sismicité modérée selon la carte des aléas du 1er mai 2011. Le périmètre rapproché de la zone d'implantation potentielle est concerné par un risque lié au retrait/gonflement des argiles avec un aléa faible à nul. D'après l'inventaire du BRGM, il n'y a aucune cavité souterraine au niveau de la zone d'implantation. Des études géotechniques seront menées par une entreprise spécialisée sur les points d'implantation des éoliennes, permettant ainsi de préciser la capacité des terrains à supporter l'ancrage des éoliennes et de permettre ainsi de concevoir des fondations adaptées au contexte stationnel. La commune de la zone d'implantation n'est pas située dans une zone à risque sur le plan de

la foudre (risque pris en compte dans la conception des éoliennes avec une mise à la terre systématique). La zone d'implantation n'est pas concernée par le risque inondation. Cependant, le plateau du projet éolien est exposé à un risque de remontée de nappe jugé de faible à très faible pour l'ensemble du secteur. Quelques parties présentent une nappe subaffleurante par la présence de la vallée des ruisseaux.

### **MILIEU NATUREL (chapitre 3 du dossier d'étude d'impact, p65-70)**

Selon les informations disponibles auprès de la DREAL, l'aire d'étude immédiate est occupée, tout ou partie, par Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et une ZNIEFF de type II. D'autres ZNIEFF de type I et de type II bordent l'aire d'étude immédiate du projet. Il n'y a pas de site protégé, de Zone de Protection Spéciale (Z.P.S), de Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O), de réserve naturelle nationale, régionale ni d'arrêté de protection de biotopes sur la commune d'implantation. La zone d'implantation est en dehors de toute Réserve de Biosphère. D'après les renseignements des conseils départementaux, il n'existe pas d'Espace Naturel Sensible (E.N.S) sur la commune d'implantation ni sur les communes voisines. La commune d'implantation et les communes voisines n'appartiennent à aucun Parc Naturel Régional.

### **PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER (dossier paysager, annexe 1, page 259, synthèse des enjeux)**

Les principales sensibilités du projet sont : la forêt de Darney, qui est emblématique mais génère peu d'enjeux, la manufacture royale (Bains-les-Bains, aucune visibilité), la croix de carrefour de Gruey-lès-Surance (aucune visibilité), la source de la Saône (aucune visibilité).

### **MILIEU HUMAIN (chapitre 4 du dossier d'étude d'impact, p101-120)**

#### **Urbanisme**

La commune de Gruey-lès-Surance est soumise au Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune appartient au périmètre du SCoT des Vosges Centrales, ce document est en cours de révision. Les documents d'urbanisme (PLU et SCoT) sont compatibles avec le projet éolien.

#### **Occupation du sol**

La zone de projet est caractérisée par des prairies et des terres arables (cultures).

#### **Activités économiques**

Le contexte économique local repose essentiellement sur l'agriculture.

#### **Servitudes**

Une ligne électrique à haute tension se situe dans le périmètre intermédiaire de la zone d'implantation. Le projet se situe ainsi à près de 80 km de l'aérodrome de Nancy-Essey et 35 km de celui d'Epinal-Dogneville. Une partie du projet se situe sous la zone latérale de protection d'un tronçon du réseau de vol à très basse altitude de la Défense Nationale. L'autre partie du projet se situe sous la zone latérale de protection d'un tronçon de vol à très basse altitude de la Défense Nationale. Peu de servitudes radioélectriques sont recensées au niveau de Gruey-lès-Surance : un seul faisceau hertzien (liaison téléphonie 2G/3G : Xertigny / Gruey-lès-Surance) est présent. Les avis favorables des différents organismes cités ci-dessus sont présents dans le dossier.

### **IMPACTS (voir les études complètes dans les différentes annexes)**

#### **AVIFAUNE (volume 2) :**

En phase de chantier, les impacts identifiés sont considérés comme modérés. C'est pourquoi des mesures d'adaptation de planning ont été décidées.

Des espèces sont susceptibles d'être concernées durant la phase d'exploitation par le risque collision. Conformément aux enjeux, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont été décidées (description complète dans le volet biodiversité de l'Etude d'Impact) :

- Adaptation de l'implantation pour limiter les enjeux prévisibles sur la faune et la flore ;
- Entretien de la végétation au niveau des plateformes des éoliennes afin d'en éviter l'attrait ;
- Mise en place d'un dispositif de détection et d'effarouchement couvrant toutes les éoliennes du parc éolien ;
- Suivi écologique de l'avifaune afin de vérifier et améliorer l'efficacité du système de détection-effarouchement ; des mesures correctrices pourront être mises en place si ce système ne répond pas aux objectifs de préservation de l'avifaune.
- Suivi post-implantation.

### **CHIROPTERES (volume 2) :**

En phase de chantier, il faudra éviter les travaux de nuit, afin d'éviter toute perturbation pour les espèces nocturnes.

En phase d'exploitation deux types d'enjeux sont définis : la perturbation ou perte de l'habitat d'alimentation ainsi que le barotraumatisme.

Les mesures de réductions des impacts résiduels pris en considération sont les suivantes (description complète dans le volet biodiversité de l'Etude d'Impact) :

- Privilégier un éloignement de plus de 200 m entre le mât et les boisements importants,
- Entretien de la végétation au niveau des plateformes des éoliennes afin d'en éviter l'attrait ;
- Seuls les éclairages réglementaires pour l'aviation seront autorisés la nuit. L'éclairage des nacelles sera autorisé lors des interventions de maintenance par exemple ;
- L'arrêt des éoliennes la nuit en période d'activité des chauves-souris ;
- Suivi post-implantation.

### **ACOUSTIQUE (volume 3) :**

Pour les situations non réglementaires, des modalités détaillées de fonctionnement réduit des éoliennes (bridage) sont présentées dans le rapport acoustique permettant de ramener les émergences sonores du projet à une situation réglementaire, c'est-à-dire une émergence inférieure à 5 dBA le jour et inférieure à 3 dBA la nuit.

Des mesures de réception acoustique seront réalisées après la mise en fonctionnement du parc. Elles permettront de valider que le parc éolien est conforme à la réglementation acoustique en vigueur.

### **PAYSAGE (volume 1) :**

L'implantation du projet se situe sur un plateau qui correspond à la ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Coney à l'Est et de la Saône à l'Ouest. Compte tenu des variations topographiques, le parc éolien des Lunaires accentue la hauteur du relief. En contrepartie, cette position géographique permet de matérialiser visuellement l'intersection de deux unités paysagères (La Vôge et la Vôge Saônnaise). Voici la synthèse des enjeux paysagers :

- Les vallées proches du parc éolien de Gruey-lès-Surance ont peu d'enjeu visuel (pas de visibilité) ;
- Par sa configuration, ce relief de plateau de Gruey-lès-Surance génère des paysages ouverts avec des points de vue panoramiques ;
- Le parc éolien peut être perçu selon des points de vue éloignés de l'ordre de 20 km, mais en n'occupant dans ces vues panoramiques, qu'une fenêtre restreinte ;

- La structure du relief alternant plateaux et vallées propose des visibilitées. La présence de nombreux boisements, comme la forêt de Darney limite les visibilitées ;
- Les enjeux sur le patrimoine local sont limités, en effet, ces éléments se trouvent majoritairement, en milieu urbain.

Photomontage localisé à l'entrée de Gruey-lès-Surance :



Photo 3 : Vue réaliste 2  
(Source : PCH)

## **CONCLUSION**

Le projet de parc éolien des Lunaires est un projet intégrant les différentes composantes de l'environnement, qu'il s'agisse de la faune, de la flore, de l'acoustique ou encore du paysage.

L'implantation des éoliennes a été définie avec pour objectif de trouver la meilleure solution pour concilier les différents enjeux du site.

Le dossier complet de demande d'autorisation unique sous format papier est consultable en mairie de Gruey-lès-Surance, ainsi que sous format numérique à l'adresse suivante :

<http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Installations-classees-soumises-a-autorisation/Avis-d-ouverture-d-une-enquete-publique-sur-le-dossier-presente-par-EOLIENNES-DES-LUNAIRES>

